

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Commune de  
PERNES-LES-FONTAINES

N° DM/31/1.1/2023-53

Décision municipale relative à la convention de mission d'accompagnement pour la réalisation d'un dossier de demande de subvention à conclure avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2123-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

VU la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT que la Commune souhaite mener un programme de plantation d'arbres sur son territoire dans le cadre du dispositif de subvention du Conseil Départemental « Planter 50 000 arbres en Vaucluse »,

CONSIDERANT qu'il apparaît opportun que la Commune soit assistée pour la réalisation des pièces techniques nécessaires à la demande de subvention,

VU la proposition d'accompagnement présentée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE),

VU les termes de ladite convention précisant la nature des prestations proposée par le CAUE et fixant les modalités de sa mission,

DECIDE d'accepter les termes de cette convention et de la signer,

PRECISE que cette convention est conclue pour une durée de deux mois et que le montant de la participation forfaitaire de la Commune s'élève à 750,00 euros,

PRECISE que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours,

Pernes-les-Fontaines, le 29 juin 2023  
Le Maire, Didier CARLE,



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmis au représentant de l'Etat le : 30/06/2023  
Publiée le : 30/06/2023  
Notifiée le :

## COMMUNE DE PERNES-LES-FONTAINES

### ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION « PLANTER 50 000 ARBRES EN VAUCLUSE »

#### Proposition d'intervention du 22/05/2023

Réf. : 2023-15/IR

#### CONTEXTE

Pernes-les-Fontaines se situe dans la plaine à l'ouest des monts de Vaucluse entre les communes de Carpentras et de L'Isle-sur-la-Sorgue.

Le territoire de la commune offre un cadre de vie de grande qualité et possède un fort caractère patrimonial. En effet, les éléments de patrimoine, qu'ils soient ruraux, historiques ou encore naturels sont très présents et font l'objet de nombreuses actions de valorisation.

Toujours soucieuse d'améliorer son cadre de vie, la commune de Pernes-les-Fontaines souhaite mener un programme de plantation sur son territoire dans le cadre du dispositif de subvention du Conseil départemental « Planter 50 000 arbres en Vaucluse ».

Dans ce contexte, la commune souhaite être accompagnée par le CAUE de Vaucluse pour la réalisation des pièces techniques nécessaires à la demande de subvention.

#### LA MISSION

La mission qui pourrait être confiée au CAUE est une mission d'aide à la décision, en préalable à la maîtrise d'œuvre et qui permettra d'arrêter les grands principes du projet, d'en définir le coût et de mettre en place le budget nécessaire.

Cette mission porterait sur la réalisation des éléments suivants :

- Un plan de situation des projets de plantation sur le territoire communal des 8 sites

1/ Théâtre de plein air du Musée Comtadin du Cycle - Rue Raspail

2/ Groupe scolaire Marie Mauron - Cours d'école

3/ Groupe scolaire Marie Mauron - Parking de la cuisine centrale

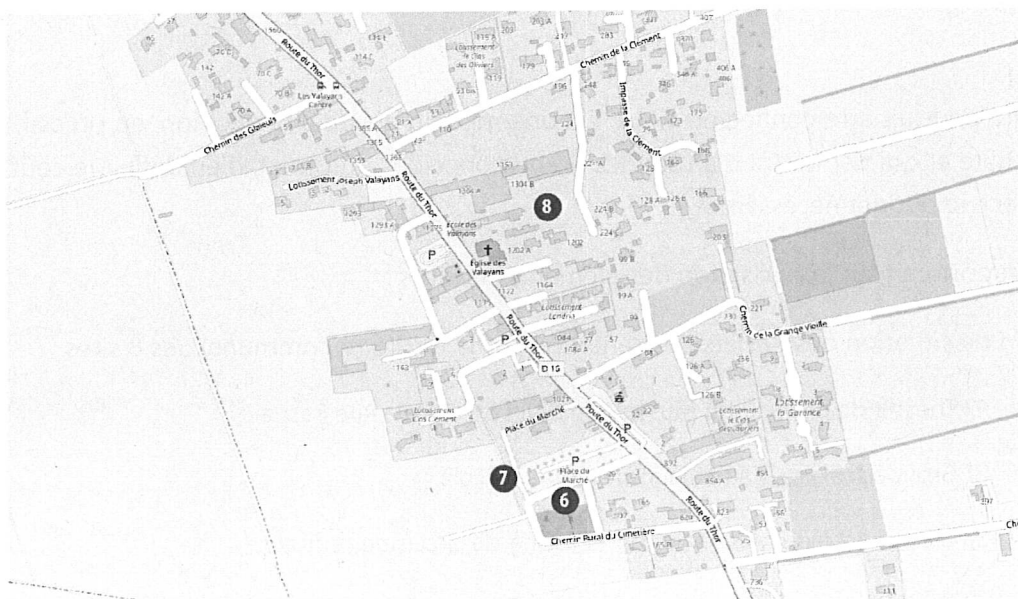
4/ Via Venaissia - Espace vert entre la RD87 et le chemin de Saint Antoine

- 5/ Via Venaissia - Entre le pont et les Coudoulets - à proximité du quartier de la gare
- 6/ Les Valayans - Cimetière - en collaboration avec l'étude de l'aménagement du site de l'extension du cimetière -N°23/11
- 7/ Les Valayans - Espace point propre chemin rural du cimetière - à proximité de la place du Marché
- 8/ Les Valayans - derrière l'école primaire - espace vert du terrain de sport

Localisation des sites de Pernes-les-Fontaines



Localisation des sites des Valayans



- Des schémas de plantations,
- Une liste des végétaux,
- Des préconisations pour la mise en œuvre des plantations,
- Un calendrier d'entretien,
- Un budget prévisionnel et un plan de financement.

La mission bénéficierait d'une participation financière du Conseil départemental prévue dans la convention cadre liant ce dernier au CAUE de Vaucluse. La mission de 10 jours, a été estimée à un total de **5 000 €** dont le financement se répartirait comme suit :

<b>CAUE</b>	<b>DEPARTEMENT</b>	<b>COMMUNE</b>
<b>2500 €</b>	<b>1750 €</b>	<b>750 €</b>

La mission se déroulera sur 2 mois.

Cette proposition est valable pour une durée de 3 mois à compter de son émission.

